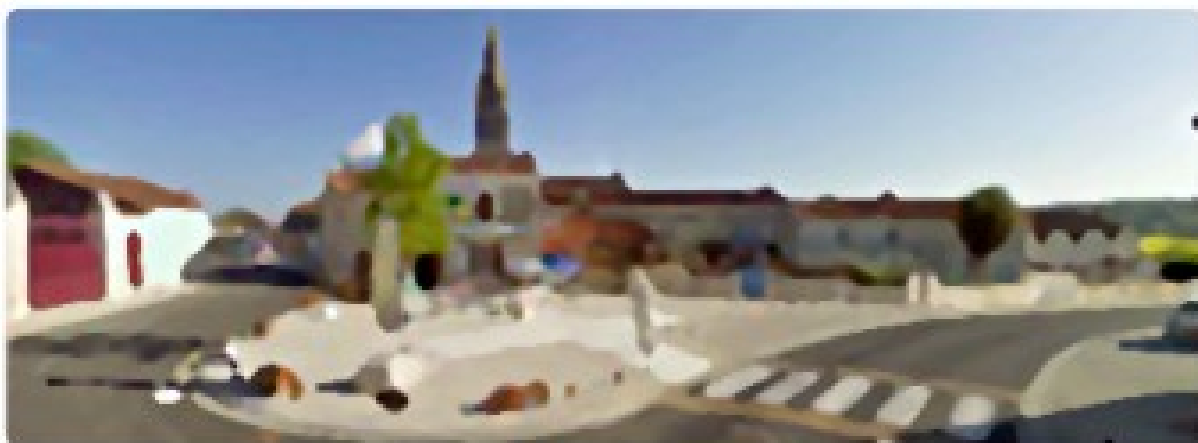


Plan Local d'Urbanisme



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	20/05/02	18/12/03	18/11/04
Révision	20/06/14	04/03/20	22/03/21

Le Maire,
Alain MEGE

EAU POTABLE

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime).

Bignay est desservie par le réseau d'adduction de Mazeray-Les Nouillers.

Concernant la qualité de l'eau (source : DRASS) on note en 2015 :

- une qualité bactériologique de l'eau distribuée excellente (germes) pour l'ensemble des analyses effectuées
- une dureté de l'eau (exprime la concentration en calcium et en magnésium de l'eau) qui s'établissait à 33 °F, soit une moyenne plus importante que la dureté de l'eau idéale (15 et 25°F). Il est considéré que l'eau est donc dure.
- la concentration moyenne en nitrates est de 23 mg/l. Elle peut être considérée comme «faible ». La valeur maximale mesurée est de 26 mg/l. Elle est inférieure à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Les recherches effectuées sur les différentes familles de pesticides montrent des valeurs conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg par litre et par substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

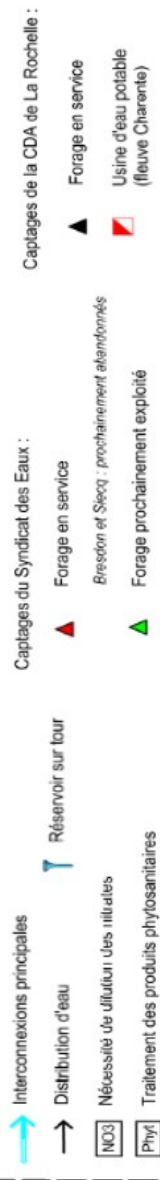
L'approvisionnement en eau potable de la commune est rattaché à un secteur plus vaste qui correspond à la commission territoriale Vals de Saintonge Sud.

La cartographie suivante permet de comprendre l'état du réseau et des répartitions de l'alimentation en eau potable sur ce secteur.

Mise à jour : décembre 2015

Usine de St Hippolyte "Lucien Grand"

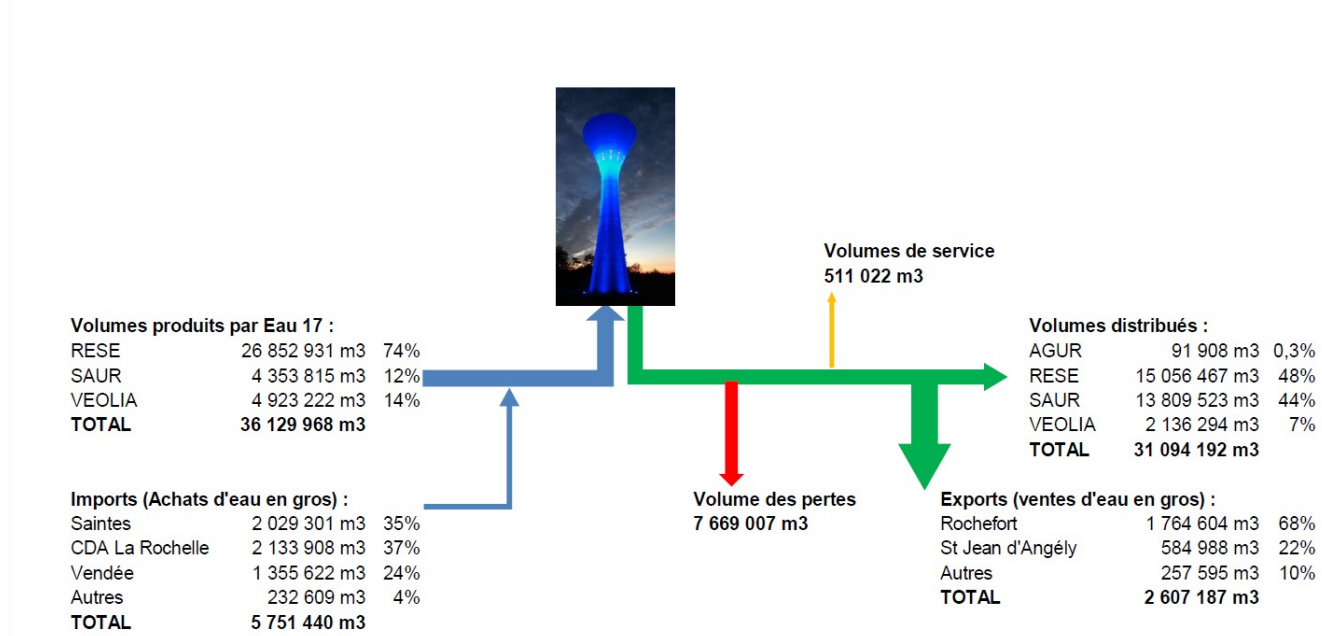
- | | |
|---|---|
|  | Mélange entre les captages de St Vaize, Fontcouverte et Vénérand. Secours possible par Authon |
|  | Captage d'Authon et secours par un mélange de St Vaize, Fontcouverte et Vénérand |
|  | Mélange entre le captage de Brendon (nitrates) et des imports depuis Authon |
|  | Mélange entre le captage de Diecq (quantité) et des imports depuis Authon |
|  | Captage de Brie sous Mathia |



Les ressources en eau potable sur le département sont donc d'origine multiple entre les eaux de surface comme le fleuve Charente, les eaux souterraines du département mais également les eaux provenant de collectivités voisines comme Vendée eau, la CDA du Grand Cognac ou le SIAEP du Blayais.

Le schéma suivant synthétise l'état des ressources et des besoins en eau pour 2018, à l'échelle du département.

Schéma synthétique des ressources et des besoins en eau, données 2018 :



Le schéma départemental d'alimentation en eau potable de Charente-Maritime a été révisé en 2015.

Le bilan indique que la période de pointe de consommation estivale représente la principale problématique pour faire face à une situation de crise dans le département. Tout le reste de l'année, les capacités disponibles en termes de ressources et d'interconnexions permettent de faire face aux principales problématiques pouvant être rencontrées.

Les orientations générales pour rééquilibrer le bilan besoins-ressources sont les suivantes :

- Améliorer les performances des réseaux,
- Renforcer les capacités de stockage,
- Poursuivre les actions de sensibilisation des usagers pour réduire les consommations et limiter ainsi l'effet de pointe des besoins en période estivale.

L'interconnexion importante des réseaux rend les collectivités interdépendantes, une vision collective et solidaire est donc indispensable à la bonne gestion de la ressource.

ORDURES MÉNAGÈRES

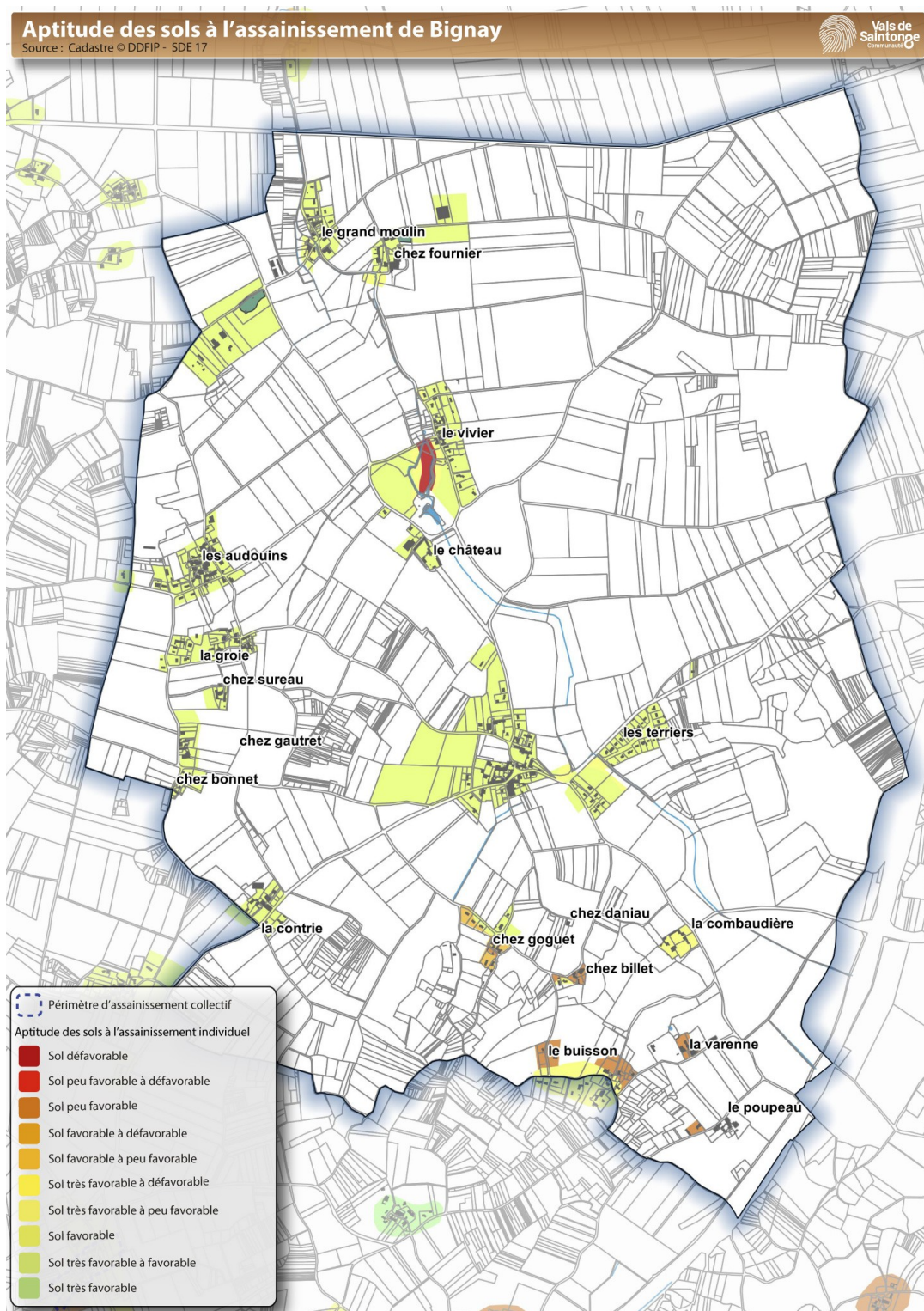
La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par le Syndicat Mixte de collecte des déchets CYCLAD. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé ou de Surgères.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par CYCLAD tous les quinze jours. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le syndicat. La commune dispose de containers de tri sélectif qui sont situés dans chacun des bourgs et villages (verre et papier).

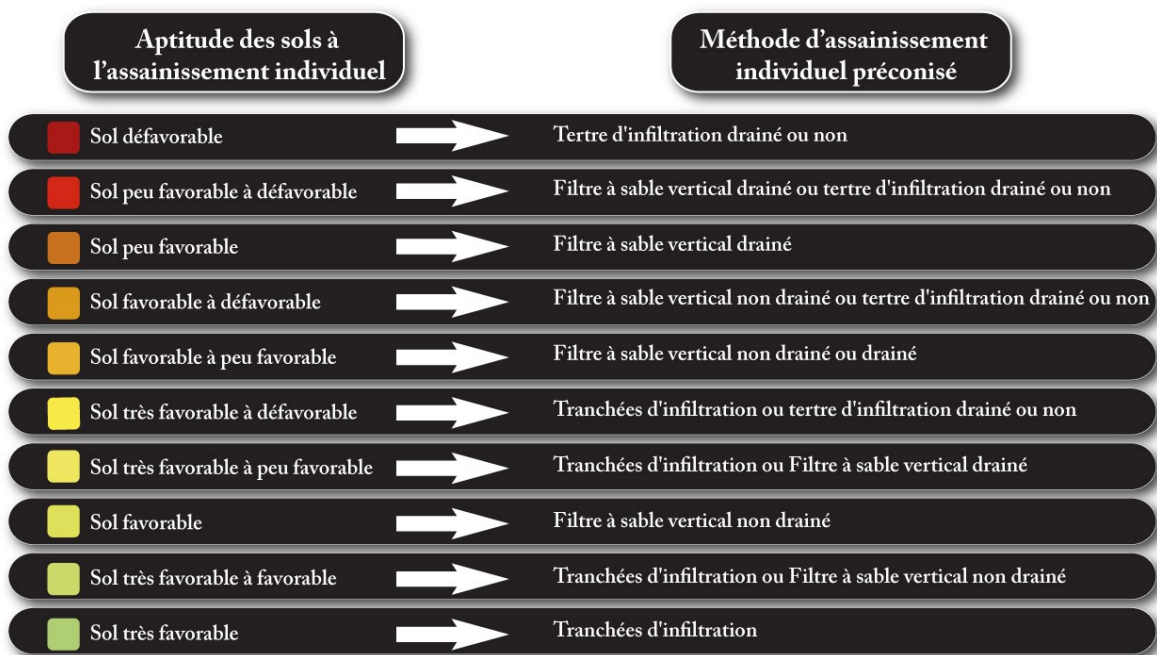
ASSAINISSEMENT

L'étude de zonage d'assainissement a été approuvée après enquête publique par le conseil municipal le 26 février 2008. L'ensemble du territoire communal est classé en zone d'assainissement non collectif.

La carte d'aptitude des sols à suivre fait indiquer que la majorité des villages et hameaux de Bignay est associée à des sols globalement favorables à l'assainissement individuel.



L'ensemble des hameaux et villages de la commune en assainissement individuel doivent avoir un dispositif défini selon le tableau suivant.



Cette carte préconise des tendances sur l'aptitude des sols en lien avec des techniques d'assainissement individuel présenté dans la légende à suivre.

La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).

Ce schéma, opposable au tiers, ainsi que de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, ont été pris en compte au cours de la révision du PLU afin d'assurer la cohérence entre l'urbanisation et les possibilités d'assainissement.

On aura compris l'interdépendance entre géologie, topographie, occupation du sol, et ressource en eau ainsi que la nécessité qu'il y a d'agir à des échelles d'actions plus large que celle du territoire communal, à l'image du bassin Adour Garonne ou à l'échelle du département.

Le Plan Local d'Urbanisme marque l'occasion, pour la commune, de prendre en compte les différentes préconisations des documents cadres portant sur ces problématiques liées à l'écoulement des eaux pluviales, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, afin de concilier accueil de nouvelles populations et protection de l'environnement.